

PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES**

Bureau de l'Urbanisme

et de l'Environnement

Affaire suivie par :

Mme LEFEBURE

Tél. 04 92 36 72 72

Fax. 04 92 32 44 48

E-mail : michele.lefebure@

alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

DIGNE LES BAINS, le 27 juillet 2001

ARRETE PREFECTORAL N°2001-1907

Portant inscription d'objets mobiliers, proposés au classement,
sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés.

**LE PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

VU le décret n°71-858 du 19 octobre 1971 modifié par le décret n°94-83 du 19 janvier 1984, instituant dans chaque département une Commission des Objets Mobiliers,

VU l'arrêté préfectoral n°2000-510 du 17 mars 2000, portant renouvellement de la Commission Départementale des Objets Mobiliers,

VU l'arrêté préfectoral n° 2001-915 bis du 4 mai 2001, portant modification de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2000,

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers réunie le 10 mai 2001,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés :

BEYNES

Chapelle des Palus :

- Statuette « Vierge à l'enfant » en bois polychrome, XVIIe siècle.

LA BREOLE

Eglise paroissiale :

- Orgue de chœur de Dumont Lelièvre, XIXe siècle.

Eglise de la Garde :

- Chasuble en soie verte et orfrois rose, XVIIIe siècle.
- Chasuble en soie rose, XVIIIe siècle.
- Chape blanche avec chaperon doré, XVIII-XIXe siècle.

Eglise de Costebelle :

- Calice en argent, XVIIIe siècle.

BRAUX

Notre Dame-du-Villard :

- Buste reliquaire « Saint Auxile évêque » en bois doré et peint, XVIIIe siècle.
- Buste reliquaire d'un soldat « Saint Aufred » en bois doré et peint, XVIIIe siècle.

PUIMICHEL

Eglise paroissiale :

- Fonts baptismaux en fonte, XVIIIe siècle.
- Cloche en bronze, 1723.

SAINT-ANDRE-LES-ALPES

Eglise paroissiale :

- Toile « Vœux de Louis XIII », XVIIe siècle.
- Cloche en bronze, 1637.
- Cloche en bronze, 1645.

VERGONS

Eglise de l'Isclé :

- Harmonium, Dumont Lelièvre, XIXe siècle.

DIGNE LES BAINS

Cathédrale Saint Jérôme :

- Orgue de Chœur, Cavaillé-Coll, XIXe siècle.

SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Eglise paroissiale :

- Harmonium, XIXe siècle.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera notifié aux Maires des communes concernées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Il sera également notifié à :

- Madame la Ministre de la Culture, Direction du Patrimoine,
- Monsieur le Conservateur Régional des monuments historiques,
- Madame le Conservateur Régional de l'Inventaire,
- Madame le Directeur Départemental des Services d'Archives, Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art.

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Ampliation de l'Arrêté Préfectoral
dont l'original est conservé au
Registre des Arrêtés, sous le n° 2001-1304
Par délégation du Secrétaire Général,
Le Chef de Bureau

F- Bayle
Françoise BAYLE



~~Par le préfet~~
et par délégation
Le Secrétaire Général p-c

Gérard ANDRÉ